

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE ET À LA GESTION

Proposition relative à l'extension des sites du CEMP

6.1 Aucune proposition d'extension des sites du CEMP n'a été soumise à la réunion du WG-EMM en 2002.

Déchets marins

6.2 L'année dernière, le Comité scientifique et la Commission ont adopté de nouveaux formulaires de déclaration type pour les déchets marins (SC-CAMLR-XX, paragraphe 4.101; CCAMLR-XX, paragraphe 6.4).

6.3 Le Comité scientifique recommandait par ailleurs d'insérer dans la base de données de la CCAMLR les données suivantes, déclarées par les Membres sur :

- i) les campagnes d'évaluation des déchets marins sur les plages;
- ii) l'enchevêtrement de mammifères dans des déchets marins; et
- iii) les déchets marins associés aux colonies d'oiseaux marins

pour les sites pour lesquels on dispose d'au moins cinq années de données types validées (SC-CAMLR-XX, paragraphe 4.101 v) (a-c)). Les autres données validées seraient archivées sur les formulaires électroniques (SC-CAMLR-XX, paragraphe 4.102).

6.4 Le secrétariat avait par ailleurs été chargé de préparer un rapport annuel sur le statut et les tendances de tous les principaux aspects des observations relatives aux déchets marins présentés au Comité scientifique (SC-CAMLR-XX, paragraphe 4.99 iv)).

6.5 Le secrétariat a présenté un rapport récapitulatif des données sur les déchets marins soumises par les Membres à la base de données de la CCAMLR sur les formulaires types (SC-CAMLR-XXI/BG/13).

6.6 En 2002, la Norvège, le Royaume-Uni et l'Uruguay ont soumis des données sur des campagnes d'évaluation des déchets marins. Le Royaume-Uni a également soumis des données d'enchevêtrement concernant des mammifères marins (SC-CAMLR-XXI/BG/13, tableau 1).

6.7 Le Comité scientifique rappelle que la demande effectuée au secrétariat concernait un compte rendu sur le statut et les tendances de tous les principaux aspects des observations relatives aux déchets marins (SC-CAMLR-XX, paragraphe 4.99 iv)). Il constate que SC-CAMLR-XXI/BG/13 constitue un inventaire des données plutôt qu'un compte rendu sur le statut et les tendances indiqués dans les données.

6.8 Le Comité scientifique charge le secrétariat de produire un compte rendu sur le statut et les tendances de tous les principaux aspects des observations relatives aux déchets marins en suivant les mêmes procédures et principes que ceux utilisés pour la préparation des comptes rendus sur le statut et les tendances découlant des données soumises au CEMP.

6.9 De plus, le Comité scientifique encourage les Membres à mettre à jour la base de données de la CCAMLR en soumettant des données anciennes collectées par des méthodes standard. Il recommande au secrétariat de saisir, dans la base de données de la CCAMLR, les données anciennes qui auront été collectées par des méthodes standard et qui auront déjà été déclarées au Comité scientifique et de consulter les Membres concernés pour s'assurer de leur validation.

Campagnes d'évaluation des débris marins sur les plages

6.10 Un compte rendu des campagnes d'évaluation normalisées des débris marins effectuées sur trois plages situées à proximité de la base Artigas, à l'île du roi George (sous-zone 48.1) est présenté par l'Uruguay dans SC-CAMLR-XXI/BG/35. Il est estimé que tous les objets retrouvés proviennent des opérations menées dans la zone de la Convention.

6.11 Daniel Torres (Chili) déclare que des débris ont été collectés sur 36 plages au cap Shirreff, à l'île Livingston (sous-zone 48.1), mais que ces données n'ont pas été soumises au secrétariat. Il indique que les objets ramassés, qui sont principalement associés à des activités de pêche, sont constitués d'un grand nombre de courroies d'emballage, de cordes et de filet.

6.12 Edith Fanta (Brésil) indique que le Brésil présente depuis 1992 des rapports sur les débris marins à la baie de l'Amirauté, à l'île du roi George. En 2001/02, le programme antarctique brésilien a adopté officiellement la fiche standard de déclaration de la CCAMLR, et les données seront soumises au secrétariat régulièrement au cours de la prochaine période d'intersession.

6.13 La 11^e campagne d'évaluation normalisée des débris menée à l'île Bird, en Géorgie du Sud, a révélé un total de 290 objets qui ont été collectés pendant la période comprise entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001 (SC-CAMLR-XXI/BG/3), c'est-à-dire une diminution de 33% par rapport au total de 408 objets collectés en 1999/2000. Cela représente le niveau le plus faible pour l'été (147 objets) depuis 1995. Pour la première fois, le nombre d'objets collectés en été était pratiquement égal à celui collecté en hiver. Des lignes ou cordages tressés en nylon et des débris associées aux activités de pêche demeurent l'élément le plus important de tous les débris marins collectés.

6.14 En 2001/02, la 12^e campagne d'évaluation annuelle des débris sur les plages a été réalisée à l'île Signy, aux Orcades du Sud (SC-CAMLR-XXI/BG/5). Un total de 39 objets ont été collectés, ce qui correspond au plus grand nombre d'objets collectés depuis 1999/2000. Les déchets en plastique sont les plus importants. Le nombre de courroies d'emballage en plastique a augmenté (huit) par rapport à l'unique enregistrement de la saison précédente, un changement abrupte qui vient contredire la tendance à la baisse qui s'affichait depuis 1993/94.

6.15 M. Naganobu déclare que les chalutiers japonais pêchant le krill n'ont perdu aucun engin de pêche et qu'on s'est débarrassé de tous les filets endommagés dans l'incinérateur qui se trouve à bord de chacun de ces navires.

6.16 Le Comité scientifique constate que les courroies d'emballage figurent toujours parmi les objets déclarés dans les campagnes d'évaluation menées dans la zone 48, mais que, plutôt que des pêcheries légales de la zone de la Convention, il peuvent provenir des navires ou des pêcheries IUU des régions adjacentes.

Enchevêtrement de mammifères marins et de débris marins

6.17 Le nombre de cas d'enchevêtrement concernant des otaries de Kerguelen (*Arctocephalus gazella*) à l'île Bird, en Géorgie du Sud (sous-zone 48.3), pendant l'hiver 2001 et l'été 2001/02, s'est accru par rapport aux dernières années. Pendant l'hiver, on retrouve le même nombre de cas (20), mais pendant l'été (48), il a augmenté de 118% (SC-CAMLR-XXI/BG/4). Des courroies d'emballage en plastique et des cordages synthétiques (cordage tressé en nylon) auraient causé la majorité des cas d'enchevêtrement tant pour l'été que pour l'hiver. Les boucles de cordage en nylon, que l'on utilise pour la pêche à la palangre, constituent le matériel enregistré le plus fréquemment dans les cas d'enchevêtrement. Le nombre de cas où l'on relève des courroies d'emballage en plastique rejoint des niveaux comparables à ceux précédant leur interdiction par la CCAMLR.

6.18 Pendant la sixième campagne d'évaluation annuelle des cas d'enchevêtrement de mammifères marins à l'île Signy, aux Orcades du Sud (sous-zone 48.2), seul un cas associé à une otarie de Kerguelen a été relevé (SC-CAMLR-XXI/BG/6). L'année dernière, aucun cas n'avait été enregistré sur ce site.

6.19 D. Torres indique qu'en décembre 2001 et janvier 2002, un total de cinq cas d'enchevêtrement associés à des otaries de Kerguelen ont été relevés au cap Shirreff, à l'île Livingston (sous-zone 48.1).

Débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer

6.20 Un seul cas a été relevé sur l'île du roi George (sous-zone 48.1), impliquant la mort d'un manchot Adélie (*Pygoscelis adeliae*) enchevêtré dans un filet de pêche (SC-CAMLR-XXI/BG/35).

6.21 Selon la déclaration annuelle normalisée des débris marins associés aux colonies d'oiseaux de mer qui a eu lieu pour la neuvième fois à l'île Bird, en Géorgie du Sud (sous-zone 48.3), le nombre d'hameçons et d'autres débris provenant de la pêche à la palangre relevés relativement au grand albatros est inférieur à celui de l'année dernière, mais le nombre d'objets récupérés (63) reste nettement supérieur à la moyenne enregistrée pour la période de 1994 à 2002 (SC-CAMLR-XXI/BG/7).

Oiseaux et mammifères marins souillés par des hydrocarbures

6.22 En octobre 2001, des petites tâches de mazout noir et épais ont été retrouvées sur le ventre d'un albatros à sourcils noirs retournant à une colonie de reproduction de l'île Bird, en Géorgie du Sud (sous-zone 48.3) (SC-CAMLR-XXI/BG/7).

Présentation des données sur les débris marins

6.23 Le Comité scientifique demande de nouveau aux Membres de soumettre les données sur les formulaires types et dans les temps prescrits pour que le secrétariat puisse produire un compte rendu qui pourrait simplifier considérablement l'examen de cette question.

Populations de mammifères et d'oiseaux marins

6.24 Lors de sa sixième réunion, le Comité scientifique avait décidé de revoir les tendances des populations de mammifères et d'oiseaux marins tous les trois à cinq ans. Il constate que le dernier examen date de 2000. Parmi les informations pertinentes à cet examen figurent une campagne d'évaluation des naissances d'otaries de Kerguelen aux îles Shetland du Sud (paragraphe 3.8; annexe 4, paragraphes 3.49 et 3.50) et des données fournies dans des documents soumis au WG-IMAF *ad hoc* (annexe 5, paragraphes 6.110 à 6.126 et SC-CAMLR-XXI/BG/22).

Zones de gestion

6.25 A. Constable présente la proposition australienne de démarquer la dorsale Williams, en tant que secteur de gestion séparé, de la zone de plateau de l'île Heard dans la division 58.5.2 (SC-CAMLR-XXI/7). Cette proposition est fondée sur la séparation de la dorsale Williams du plateau par des eaux de plus de 2 000 m de profondeur, profondeur plus grande que celle de l'intervalle de profondeurs utilisé par le WG-FSA pour délimiter les zones de gestion biologiques des stocks de légine. Le Comité scientifique recommande de considérer la dorsale Williams comme unité de gestion séparée de celle du plateau de l'île Heard à partir de 79°20'E.